

Les tarifs affichés sont en euros TTC.

Long x Larg hors tout	ANNÉE	MENSUEL		SEMAINE	JOURNÉE		
	du 01/01 au 31/12	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi saison ²	Haute saison ³
A 5,99 x 2,30	838	88	106	67	5	6	13
B 6,49 x 2,45	948	106	122	78	6	7	14
C 6,99 x 2,60	1094	123	140	86	7	8	15
D 7,49 x 2,75	1309	131	158	92	8	9	16
E 7,99 x 2,80	1416	140	176	98	9	10	17
F 8,49 x 2,95	1566	158	192	106	10	13	18
G 8,99 x 3,10	1675	167	210	112	11	14	19
H 9,49 x 3,25	1782	175	228	118	12	15	20
I 9,99 x 3,40	1892	192	246	124	13	16	21
J 10,49 x 3,55	2 004	201	255	152	14	17	25
K 10,99 x 3,70	2 115	210	263	158	15	18	26
L 11,49 x 3,85	2 223	227	280	164	16	19	27
M 11,99 x 4,00	2 329	245	298	170	17	20	28
N 12,99 x 4,30	2 583	262	316	178	18	21	29
O 13,99 x 4,60	2 832	280	333	184	19	22	30
P 15,99 x 4,90	3 081	298	350	186	20	23	38
Q 17,99 x 5,20	3 331	368	456	235	23	28	47
R 23,99 x 6,00	3 579	438	543	328	27	33	54

Au-delà de 23,99 m : nous consulter

¹Basse saison : janvier à mars & octobre à décembre

²Mi-saison : avril à juin & septembre // ³Haute saison : du 1^{er} juillet au 31 août

Multicoques : application du coefficient 1,5 // **Professionnels** : nous consulter

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués (encombrement réel hors-tout).

La longueur hors-tout ne correspond pas à la longueur de signalement pouvant figurer sur certains actes de francisation ou cartes de circulation.



Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Règlement de la redevance au comptant à la signature du contrat ou par prélèvements automatiques :

- **forfait annuel** : 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.
- **séjour mensuel** : 3 à 6 prélèvements suivant la durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

AUTRES PRESTATIONS & SERVICES

REMORQUAGE



Dans la concession	32 €
Hors concession	107 €

SERVICES



Travaux divers & main d'oeuvre (heures ouvrables)	52 €
---	------

ACCÈS CALES (bateaux < 1 tonne - ports : Guidel, Port-Louis, Kernével)

Manœuvre à l'eau et à terre	7 €
Aller/retour	10 €
Forfait 1 semaine	30 €
Forfait 1 mois	64 €
Forfait 6 mois	89 €
Forfait annuel	134 €

AVANTAGES - forfaits annuels à flot



MANUTENTION :

- Réduction de 10% sur une mise à terre, à flot, un aller/retour 48h ou 5 jours
- Gratuité de l'usage des fluides sur terre-plein

Si absence des ports Sellor* :

- En juillet et août (ou séjour sur terre-plein) : gratuité d'une opération à tout moment, soit un aller/retour 48h ou 5 jours, soit une manutention (mise à terre ou à flot).
- ≥ 18 jours du 1 juin au 31 août (en continu ou 3 fois une semaine) : gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) ou -50% sur un aller/retour.

Dates précises à signaler par courrier avant le 1^{er} juin.

* Réductions non cumulables, valables sur l'aire de carénage du port de Lorient centre. Offres réservées aux clients annuels à flot, sauf clients en zone d'échouage et ponton K sans eau et électricité (hors port Lorient La Base). Tarifs des manutentions, consulter le site internet.

OFFRE SELLOR :

2 nuitées gratuites /mois dans les autres ports de la Sellor (hors Lorient La Base).

ENTRAÎNEMENTS D'HIVER : remises et conditions en capitainerie.

sellor



Capitainerie de Gâvres | 02 97 65 48 25

port-kernevel@sellor.com | ports-paysdelorient.fr



PORTS PROPRES